BANANA

Banana Circle
Agence de voyages

- Spécialiste en billets d'avions «discounts» depuis 1986.
- Réservations confirmées sur simple demande, sans engagement de votre part et sans frais d'annulation (vols de lignes)
- Demandez nos tarifs super-intéressants!

Angle Vermont-Montbrillant – 1202 Genève - **Tél. 734 15 80**

MADELEINE
LES ENFANTS DANS LA VILLE

La Madeleine, Maison de la Petite enfance. Ouf... Après plus de quatre ans de démarches (discontinues, rassurez-vous...), l'ensemble du bâtiment de l'ex-bibliothèque va être consacré au placement des petits-enfants:

- au rez-de-chaussée inférieur: un **espace d'accueil et d'animation.**
- au rez-de-chaussée supérieur, ainsi que sur la terrasse: une **halte-garderie** qui pourra accueillir entre 30 et 40 enfants. Elle remplacera celle des Trois Pommes, décidément trop isolée, et dont l'espace ne permettait pas d'accueillir les enfants dans des conditions optimales.
- au 1er étage: une **crèche** pour une trentaine d'enfants.
- au 2e étage: un **jardin d'enfants** prévu pour plus de vingt enfants ainsi que trois espaces permettant de concevoir une structure de type «crèche familiale». Le Petit Bonheur, sis actuellement à la rue Verdaine, pourra enfin disposer de locaux spacieux et lumineux.

Mais cette nouvelle Madeleine (puisque tel sera son nom; c'est un beau prénom, un peu désuet, un site parfaitement identifiable et enfin, rappelez-vous, un biscuit délicieux) ne devrait pas se résumer à des notions de placement utiles et nécessaires. Sa situation dans l'urbanisme de la Ville de Genève (au cœur des activités commerciales et administratives, dans un périmètre déjà essentiellement piétonnier, à la jonction de la ville traditionnellement commerçante et de la Vieille Ville historique) nous a imposé de chercher d'autres formes d'activité qui seraient le complément culturel à son rôle social indispensable. Plusieurs types d'activités sont envisagées: un restaurant des enfants, des ateliers de découverte active (musique, activités plastiques, cours de cuisine et de diététique, théâtre, cinéma, en collaboration avec différents organismes structurels de la Ville de Genève dont les structures ne permettent pas, malgré leurs désirs, de préparer des activités-accueils pour les petits enfants). Il y aura aussi des fêtes: la Place de la Madeleine, avec son carrousel, devrait trouver une nouvelle vocation. la Terrasse Agrippa d'Aubigné pourrait se voir confier une affectation de territoire de découvertes sur le modèle des expositions Phänomena ou Heureka, toujours à destination des petits enfants.

Dans la Ville, si balisée par les activités des hommes et de l'économie, nous voudrions que cet espace soit celui des enfants dans la ville.

Des dates?

Le projet architectural, qu'un groupe de travail a préparé durant quatre mois, vient d'être confié à un jeune architecte, ancien habitant du quartier, M. Michel Philippon. A ce dernier de conjuguer sa créativité avec nos désirs. Puis le résultat de cette étude prendra les chemins officiels du Conseil administratif et du Conseil municipal qui en dernier lieu donnera son aval à sa réalisation.

Soyons optimistes: la Madeleine pourrait ouvrir, dans sa version définitive, en septembre 1993.

Ah bon! Et en attendant?

La halte-garderie et le jardin d'enfants se verront confier leurs locaux, aménagés provisoirement, fin janvier 1992. **Dans deux petits mois**! Il nous semblait absolument nécessaire de ne pas laisser cet immeuble vide trop longtemps. Par ailleurs une motion de Brigitte Polonovski Vauclair - qui doit être remerciée ici d'avoir beaucoup aidé à ce que ce projet voie le jour - déposée au Conseil municipal allait dans ce sens. L'architecte lui-même a tout à gagner à pouvoir confronter ses réflexions aux usagers utilisant déjà les lieux.

Plus près de nous encore: **l'Association de la Madeleine** va se constituer **durant le mois de janvier**: elle coordonnera les activités de toute la maison et cherchera à rendre la Madeleine très attractive par le biais des animations évoquées ci-dessus. Au travers de celles-ci, elle se préoccupera de faire de la Madeleine un lieu d'accueil, de découvertes, d'échanges culturels, de débat, de rencontre.

Alors...si vous pensez que les petits enfants ont droit de cité en ville, si vous avez des idées pour cet espace merveilleux, des envies, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Pour nous rejoindre, demander des renseignements ou vous informer, vous pouvez contacter les personnes suivantes:

Mme Ariane Wisard, Tranchées 48, 47 06 22
Mme Nathalie Velay, Etienne Dumont 22, 781 07 29
Mme Lison Meric, Tour-de-Boël 14, 312 16 06
M. Alain Gallet, Tour-de-Boël 14, 312 16 21
ainsi que
Le Petit Bonheur, Verdaine 7, 21 85 00
Les Trois Pommes, Pélisserie 16, 21 74 94

A bientôt!!! ■

A CHAQUE QUESTION... AST

P.-A. WYSS-CHODAT
Conseils & Développement - Informatique et Gestion
HARDWARE - SOFTWARE - FORMATIONS
APPLICATIONS WINDOWS SUR MESURE
5, pl. Claparède - 1205 GENEVE
TEL:022/ 46.46.56 FAX:47.81.26
olivetti ...SA REPONSE

JOURNAL DES HABITANTS
DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

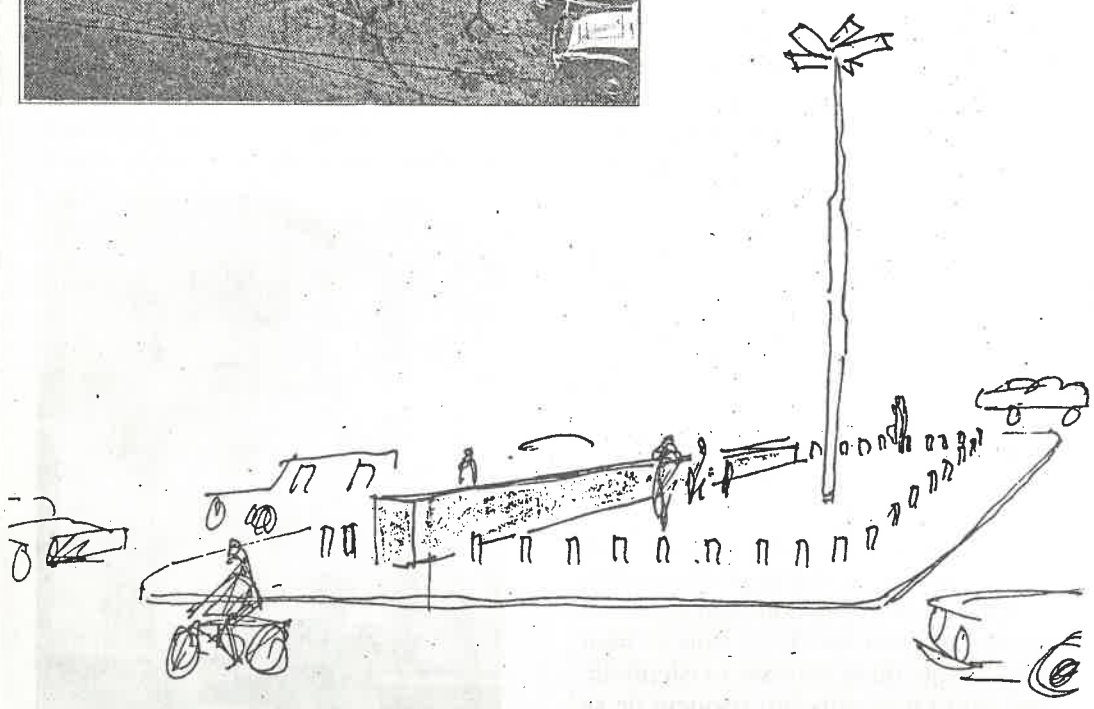

NUMERO 50 - DÉCEMBRE 1991 - Paraît 4 fois par an
Editeurs responsables: R. FIVAZ, P.-Y. JORNOD, A. GALLET, R. JUON, A. WISARD
Régie publicitaire: EPHF 10 Grand-Mézel 1204 - Tirage 7000 exemplaires - Tél: 21 17 32

EditORIAL

Notre Journal des Habitants publie donc ce mois-ci son 50e numéro. Nous n'en sommes pas peu fiers, car il est un lien privilégié entre le Comité de l'AHCVV et les habitants, qui sont ainsi informés de notre travail tout au long de l'année, de nos succès, de nos échecs, mais aussi de ce que nous apprenons d'officiel ou d'officieux qui intéresse la vie de notre quartier. Nous sommes heureux que la population le lise, et ravis de le voir disparaître très vite des six cassettes publiques où il vous est proposé.

Nous aimerions réactiver le lien dans l'autre sens aussi: écrivez-nous plus souvent, faites-nous part de vos soucis, de vos idées, folles ou réalisables, de vos bonnes ou mauvaises humeurs d'habitants ! Nos colonnes vous sont ouvertes.

Très prochainement, vous recevrez un sondage qui sera dépouillé par un huissier. Nous vous demanderons de vous exprimer sur la réalisation de la 3eme boucle de circulation (Place Neuve - place Neuve, par la Treille et la Tertasse), qui libérerait le centre de la Vieille Ville du trafic de transit. Répondez-y nombreux (le dépouillement par huissier judiciaire en garantit l'impartialité), car nous n'irons au combat que mandatés par le plus grand nombre d'entre vous!

JAB 1200 GE 3
Pour changement d'adresse: AHCVV
CP 43, 1211 GE 3

Andrienne SOUTTER
Conseillère municipale
4, rue Saint-Victor
1206 GENEVE

BULLETIN D'ADHÉSION A L'AHCVV

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille Ville:

Nom: _____

Adresse: _____

_____

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V.
CP 43, 1211 Genève 3

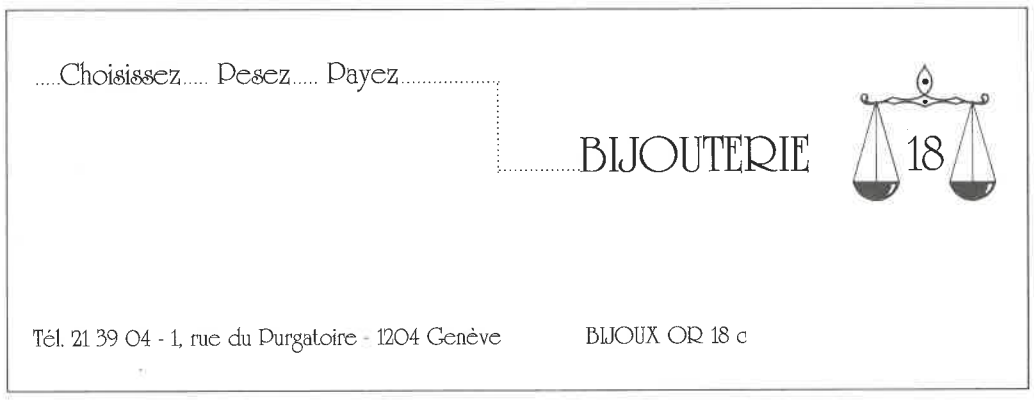

LOCATAIRES EVACUÉS AU 3, RUE SAINT-LEGER

Le 16 septembre, au petit matin, les gendarmes, l'huissier judiciaire et le préposé aux évacuations somment M. et Mme A., un couple sexagénaire locataire d'un 4 pièces au 2e étage du 3 rue Saint-Léger, de quitter leur appartement. Alertés, les avocats de l'ASLOCA s'interposent, suivis de M. André Hediger, arrivé précipitamment pour interrompre le travail des gendarmes, qui avaient déjà dévissé deux serrures sur trois. Il se porte garant de la bonne volonté du couple A. de se reloger, et parvient in extremis à leur trouver un appartement à la Servette, à un prix abordable pour eux, avant l'échéance du délai de grâce de huit jours concédé par le Procureur général.

Au delà de l'anecdote, qui se termine «bien» pour les A. (si l'on ne tient pas compte de la détresse existentielle qui peut saisir ceux qui risquent de se trouver à la rue sans solution de rechange), nous avons reconstitué une histoire exemplaire de la dégradation du droit au logement dans notre ville, en ces années de spéculation immobilière.

L'immeuble centenaire du 3, rue Saint-Léger, autrefois propriété de la famille de photographes Boissonnas, a été vendu en 1985 à la SI Chrysanthemum. En 1986, une requête en transformation est présentée par l'architecte J. Chevallaz, puis abandonnée. En 1990, une requête en surélévation est présentée, tandis que la société propriétaire promet aux locataires que les appartements existants ne subiront aucune augmentation. Cette requête n'est pas agréée par le DTP. La régie Naef a entre-temps abandonné la gérance de cet immeuble qui passe à la régie Linder, créée en toute hâte en 1988. Certains locataires reçoivent alors la résiliation de leur bail; suivent diverses contestations et procès. Deux appartements se libèrent (les locataires les quittant de guerre lasse), qui sont mis au nom de l'administrateur de la SI propriétaire et sous-loués. Quand aux A., habitant l'immeuble depuis 1978, ils ont le malheur d'être sous-locataires d'un appartement vide dont le locataire régulier est déclaré en faillite en 1988. A ce moment-là, la régie Linder conclut avec les A. un accord oral et leur indique où ils doivent désormais verser leur loyer, ce qu'ils font jusqu'au mois de septembre 1991

compris, date de leur évacuation. Ils avaient entre-temps subi plusieurs hausses de loyer, qu'ils avaient acceptées, et rafraîchi l'appartement à leurs frais. Bafouant le contrat oral, la régie Linder ordonne cependant fin 1988 aux A. d'évacuer leur logement, en prétendant ne jamais les avoir autorisés à y rester. Tout en cherchant à se reloger, M. A. dépose alors un recours auprès de la Cour de Justice, puis au Tribunal fédéral, et enfin à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, pour violation des articles 6 et 14 de la Convention européenne. Le cas est toujours pendant devant cette dernière instance.

Comme moralité, nous proposons une devinette: si ce n'est pas de vider son immeuble de tous ses locataires et, une fois vide, de le vendre ou de le transformer, quel peut bien être le projet de la SI propriétaire?

Autre question: est-il indispensable au Procureur général de mettre à la rue des locataires qui preuves à l'appui, n'ont pas pu trouver de logement adapté à leur revenu, alors que l'immeuble n'est encore au bénéfice d'aucune autorisation de transformation? ■

DES SQUATTERS DE HAUT NIVEAU

La première Landsgemeinde de la Vieille Ville, en septembre dernier, a voté le départ de l'Administration du Centre Ville au profit de logements.

Quelques habitants ont donc adressé, chacun à l'un des magistrats visés, la lettre suivante:

«Vous avez probablement appris par les journaux que les habitants de la Vieille Ville, retrouvant les accents libérateurs de leurs ancêtres de Suisse centrale, se sont réunis en landsgemeinde vendredi 13 septembre dernier.

A cette occasion, une mesure a été adoptée qui nous concerne directement vous et moi, et qui constitue l'objet de la présente lettre. Les habitants ont en effet décidé de rendre désormais aux bâtiments administratifs de la Vieille Ville leur statut d'immeubles d'habitation, ce qui, vous en conviendrez, permettra de faire revivre dans la Vieille Ville les cris d'enfants qui lui manquent tant actuellement.

Il se trouve que j'ai eu la chance de me voir attribuer par les habitants de la Vieille Ville l'immeuble que vos services occupent encore provisoirement. Je vous écris donc pour vous prier de bien vouloir m'accorder au plus vite un rendez-vous qui nous permettra de mettre au point les détails relatifs au départ prochain de votre administration.»

Plusieurs magistrats ont répondu, le plus souvent avec beaucoup d'humour. C'est ainsi que Monsieur Föllmi, par exemple, commence sa réponse ainsi: *«J'ai lu avec une vive satisfaction, et même un certain soulagement, votre lettre du 16 écoulé. Il y a donc encore dans cette cité des citoyens en mesure de raviver nos institutions ancestrales, et qui plus est, d'exprimer une volonté politique limpide! Je vous en félicite.».* Jacqueline Burnand, elle, choisit la lutte: *«En ce qui concerne plus particulièrement ce délicieux bâtiment 4, Hôtel-de-Ville, je suis au regret de vous avouer songer y rester quelques années encore. Toute démarche visant à m'en éloigner devra être dûment motivée par écrit en fonction des lois diverses sur la protection des locataires. Pour le reste, l'ASLOCA y pourvoira».* Quand à Bernard Ziegler, il en appelle au suffrage des électeurs: *«J'y réponds en vous informant que je suis quant à moi au bénéfice d'un bail de quatre ans, et que si vous entendez à votre tour occuper ces locaux, il vous appartient de vous soumettre, comme je l'ai fait dans le passé, au verdict du suffrage universel.»*

L'objectif de cette mini action était bien sûr - nos magistrats l'ont bien compris - d'abord de faire sourire. Mais nous souhaitions aussi que cela fasse réfléchir nos responsables: si, dans l'immédiat, il est bien sûr exclu que l'administration s'en aille, pourquoi, à terme - et il faut y penser dès maintenant - ne prévoirait-on pas, dans tous les projets de construction publics, l'installation de tel ou tel service de l'administration ? A terme, la Vieille Ville, où ne travailleraient plus que les chefs de départements et leurs services personnels, gagnerait des habitants nouveaux. Les fonctionnaires déplacés pourraient loger dans la région où ils travailleraient. Bref, l'administration appliquerait ce qui a été demandé depuis longtemps aux grandes entreprises privées (banques par exemple).

Sur ce plan, seul M. Hediger a pris notre demande au sérieux, nous assurant de son soutien pour toute démarche visant à ramener du logement en Vieille Ville. ■

HAUTE COIFFURE
DAMES-MESSIEURS

Isabelle Dittli

2, route de Florissant
Angle Bd des Tranchées
1206 Genève

Tél. 022 / 46 30 16

MACompo
Photocomposition PAO

Toutes publicités - Mailing - Tableaux
Travaux de ville
Mise en page édition - Logos
Saisie de texte

Programmes: XPress, Illustrator, etc...

Tél. (022) 738 51 77

LITHO TECHNIC
PHOTOLITHO COULEUR & NOIR-BLANC

JEAN-PIERRE SCHMIDT

19, chemin Château-Bloc
1219 LE LIGNON / GENÈVE
TÉL. 022 / 796 16 72
FAX 022 / 796 45 27

NOUVEAU
à proximité de chez vous

CARITA
PARIS

INSTITUT DE BEAUTÉ
* * *
Tous soins esthétiques
Visage - Corps
* * *
Masculin -Féminin

4, rue Saint-Victor - 1206 Genève - Téléphone (022) 46 35 89

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU RHÔNE

(Notre couverture: dessin H.R.Huber)

Le vide retrouvé après la démolition du pavillon provisoire de COOP-City à la place du Rhône, et donc la promesse d'une place retrouvée, d'un espace urbain appartenant à tous, a fait couler beaucoup d'encre chez les architectes et les artistes.

Deux esquisses du bureau Andrey-Varone-Vasarelhy existent dans les cartons de la Ville (voir ci-dessous), mais pour cause de budget et puisqu'elles font partie d'un projet global de réaménagement autour du Rhône et des ponts des Bergues et de la Machine, elles sont remises à des temps meilleurs. Entre-temps, pour ne pas laisser cette place à l'abandon, c'est à dire aux voitures, elle sera redessinée, fermée côté Bel-Air par des chaînes, la circulation passant côté Molard en deux files, plus deux files de taxis. C'est donc un aménagement temporaire que nous proposent nos autorités qui ont mandaté le sculpteur Hans-Rudolf Huber pour la décorer. Le projet se veut éphémère (en protestation contre «l'éternisation de l'Œuvre») et participatif (gageons que les graffiteurs sauront très vite ce que cela veut dire).

Une mini muraille de bois jaune traversera en diagonale la place, ce qui selon l'artiste, doit guider le regard vers la Rade et voiler, puis dévoiler le lac, à mesure que l'on s'en approche. Des bornes de bitume relevé fermeront l'accès aux quatre-roues. Le lampadaire central (une autre œuvre d'art?) est «intégré» au traitement plastique de l'ensemble.

L'effet doit être testé sur place, et susciter les prises de position des habitants et passants. Après un ou deux ans, la Ville reverra le projet et décidera de l'aménagement futur, qui pourra être dans la continuation de celui-ci, ou au contraire reprendre les autres esquisses.

Si le projet ne paraît pas d'une force exceptionnelle, saluons l'idée d'intégrer l'art contemporain autrement qu'en posant une statue sur une place classique et saluons aussi l'invite faite au public - et à nos lecteurs! - de réagir et de s'exprimer sur cet aménagement. ■

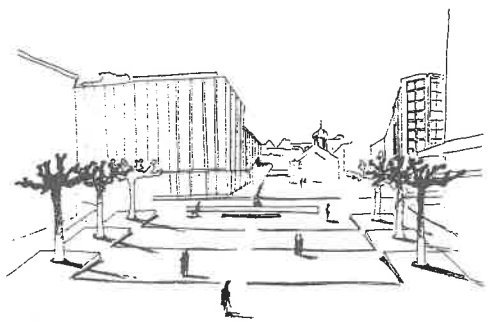

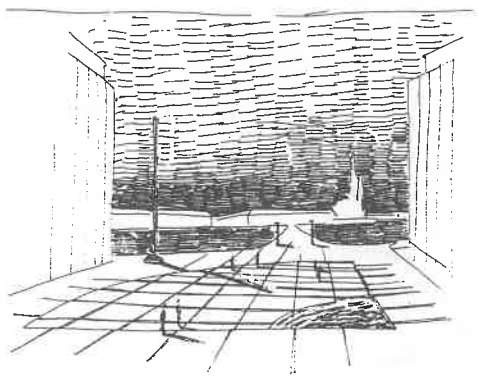

MUNICIPAL NEWS
...LONGEMALLE...

Partout sauf à Genève zone piétonne signifie attractivité et hausse de fréquentation des commerces, à tel point que là-bas, ce sont les commerçants qui réclament des zones piétonnes.

Il a fallu, en automne 1987, une intervention de trois conseillers municipaux au Conseil municipal pour prolonger de son dernier tiers la zone piétonne des Rues Basses. Il faut croire que cette proposition convenait aux commerçants puisque, à leur tour, leurs représentants au CM demandent par voie de motion un aménagement de la «zone sinistrée de la rue de Rive».

Pendant la même période, à peu près, un chantier empiétait sur la place Longemalle et fermait celle-ci du côté des Rues Basses. Immédiatement, un parcage sauvage et complètement anarchique s'installait entre les palissades et la fontaine. Je n'ai pas le souvenir d'avoir lu alors dans la presse des récriminations de commerçants se plaignant que ce chantier, en empêchant le trafic de transit, nuisait à leurs affaires.

En juin 1991, deux des motionnaires de 1987 revenaient à la charge et demandaient au CM d'entériner une situation de fait, soit la fermeture de la place Longemalle et son aménagement définitif. Malheureusement, au Département de Justice et Police, probablement sous la pression des milieux des commerçants, on a décidé pour favoriser le passage du bus 8 de laisser un «filet» de circulation traverser la zone piétonne en direction de la rue de la Rôtisserie.

Les motionnaires, comme les habitants du quartier, sont évidemment extrêmement déçus et choqués qu'on fasse fi des décisions du Conseil Municipal. Ils ne peuvent admettre que notre seule rue aménagée en zone piétonne soit coupée en deux, et ceci d'autant plus qu'ils savent pertinemment que ce sont les flâneurs et les lécheurs de vitrines qui font marcher les commerces, et non les pressés qui viennent au centre en voiture. ■

PETITES ANNONCES

URGENT! Couple avec deux enfants recherche appartement quatre pièces ou plus ou échange contre 3 pièces balcon, Madeleine.
Téléphone 21 50 39

Voyages AST

16, rue des Chaudronniers 1204 Genève
Tél. 29 29 44 Fax 29 30 56

Nous vous proposons notre tout nouveau produit pour vos vacances d'automne et d'hiver.
Les Îles d'Or, mélange de randonnée et de voile au large du littoral varois.

Prix pour 1 semaine en pension complète: SFR 694.–

Spécialiste des perles
Réparation et enfilage

16, rue Verdaine 1204 Genève
Tél. 29 45 81

ALHAMBRA

Le Conseil municipal de la Ville de Genève va être appelé très prochainement à se prononcer sur le texte officiel de l'initiative municipale de Sauvegarde de l'Alhambra. Si ce texte est présenté au Conseil municipal en janvier 1992 et que ce dernier accepte l'entrée en matière, le vote final pourra être prévu, après passage en commission, vers mars ou avril. Dès cet instant, le Conseil d'Etat pourra soumettre l'initiative au vote des citoyens de la commune de Genève. Cela pourrait se passer en automne 1992, lors d'une des six votations fédérales planifiées, puisque le Conseil fédéral devra soumettre au peuple pas moins de 23 objets, dont les accords de l'EEE (Espace économique européen).

En ce qui concerne l'initiative cantonale qui, elle, prévoit la destruction de l'Alhambra au profit d'un parking géant, elle est toujours en commission. L'étude d'impact sur les nuisances que ce parking pourrait occasionner est toujours en cours. Les initiants qui s'étaient engagés à participer avec l'Etat aux frais de cette étude ont décidé de ne rien payer et de laisser l'Etat la financer entièrement. Il est fort possible que les résultats de cette étude aboutissent à une interdiction de construire un tel parking car les nuisances dépasseraient les normes fédérales de lutte contre la pollution.

Il existe enfin un troisième projet, imaginé par la Ville de Genève, qui ressemble beaucoup à notre initiative municipale, mais ne comprend pas de parking habitants. Si ce projet était soumis au vote du Conseil municipal, nous aurions bon espoir que celui-ci l'accepte, vu qu'aussi bien le parti démocrate-chrétien que l'Alternative 1991 ont toujours défendu la sauvegarde de l'Alhambra.

Bref, l'an prochain sera décisif pour l'avenir de ce théâtre. Et le meilleur moyen de témoigner votre attachement à ce lieu est d'assister aux représentations de concerts, de théâtre, de cinéma qui s'y succèdent pour le plus grand plaisir des amateurs qui louent régulièrement les qualités esthétiques, acoustiques - et sympathiques! - de cette salle.

Le Comité de Sauvegarde de l'Alhambra éditera prochainement une carte des «Amis de l'Alhambra» dont les buts seront de sauver la salle et de soutenir les activités culturelles et créatrices qui y seront présentées.

Quand au Foyer, il organise tous les vendredis et samedis le bal des Anciens. Vous pouvez en outre l'utiliser pour vos réceptions, banquets, conférences, au prix de Fr 100.- la soirée. Il est possible de vous faire servir des repas et des boissons. Il vous suffit de téléphoner au 28.10.11. ■

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:
Ruth Fivaz
Alain Gallet
Pierre-Yves Jornod
Roman Juon
Andrienne Soutter
Alexandre Wisard

Fouchault l'Opticien

lunettes jean lafont

5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE
1204 GENÈVE
TÉLÉPHONE (022) 28 22 11

BLANCHISSERIE TEINTURERIE
Mme M. Mori

repassage à la main - livraison à domicile
travail artisanal

Tranchées-Net
3, rue Charles-Bonnet
(près du Petit Palais)
Tél. 47 35 72
Ouvert de 8 à 18 h 30 et le samedi matin

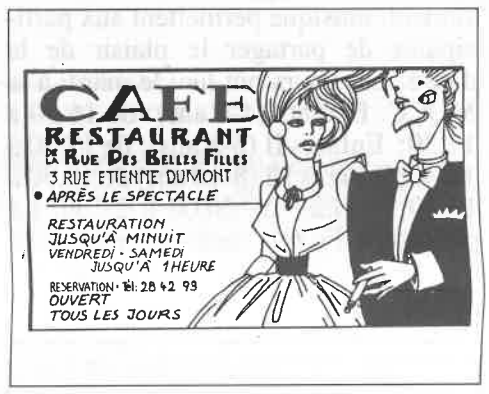

RIVE:
AMÉNAGEMENT D'URGENCE BLOQUÉ PAR UN RECOURS

Le Rond-Point de Rive devait être aménagé «légèrement», en agrandissant la pastille centrale, ce qui aurait réduit la chaussée à 9 mètres au lieu de 15, et canalisé en conséquence les flux de circulation. De plus, une berme confortable devait être posée sur le boulevard Jaques-Dalcroze, en face de la sortie de l'école Ferdinand-Hodler. Cette solution, si elle ne satisfaisait pas entièrement nos vœux (à défaut d'inclure le Rond-Point de Rive dans la zone piétonne, nous aurions du moins souhaité qu'on élargisse les trottoirs), présentait du moins une amélioration certaine de la sécurité des enfants se rendant aux arrêts TPG, et de celle des piétons en général. Comme certains automobilistes (représentés par le TCS) oublient totalement qu'ils naissent piétons, et que leurs enfants et leurs parents âgés le sont, ils ont fait recours à cause de la suppression de quelques places de parc. Espérons que l'égoïsme sera débouté.

Membre de l'AGEP
Ecole Privée Genevoise
Degrés enfantins, primaires
et secondaires inférieurs

3, rue Toepffer – 1206 Genève
Téléphone (022) 46 95 88

DANSES GRECQUES

Depuis deux ans déjà, Mme Bakouris permet aux amoureux de la musique et de la danse traditionnelles grecques de s'initier à cet art. Le cours est ouvert aux adultes, hommes et femmes et a lieu tous les mercredis soirs de 19.30 à 21.00 pour Fr. 130.– les dix cours.

DANSE

4 cours de danse sont donnés par Mme Nicole Gygy. Jeu, rythme, mouvement, musique permettent aux participants de partager le plaisir de la danse. Les cours ont lieu le mardi à la MQCC. Enfants (4-6 ans): de 16.30 à 17.30; Enfants II (6-8 ans): de 17.30 à 18.30; Enfants III (8-10 ans) de 18.30 à 19.30; Adultes de 20.00 à 21.30. Le prix est de Fr. 60.– pour 10 cours pour les enfants et de Fr. 100.– pour les adultes.

ACTIVITÉS DE LA MQCC

Notre nouvelle équipe, constituée de Jean-Michel HAAS, animateur, et de Doris KELLER, animatrice et administratrice, appuyés par plusieurs moniteurs, a réussi en peu de mois à donner un air nouveau aux locaux de la MQCC. Ceci nous permet de poursuivre nos activités dans les meilleures conditions possibles vu la vétusté des locaux. Nous nous réjouissons de ce que les travaux d'aménagement définitifs devraient pouvoir débuter dès le début de l'an prochain. Ils nous permettront, nous l'espérons, d'améliorer encore l'accueil de la MQCC pour les habitants de la Vieille Ville de tous âges. Il est pour l'instant encore prématuré de vous indiquer les conséquences qu'auront ces modifications sur les utilisateurs, mais nous aimerions rappeler que pour le moment, la MQCC est ouverte - en plus des cours - le mercredi de 16 à 22 heures et le jeudi de 14 à 18 heures. Si les adolescents du quartier forment l'essentiel du public de la MQCC durant ces ouvertures, rappelons tout de même que chacun est le bienvenu.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

M. Claude Martin donne aux enfants entre 5 et 10 ans la possibilité de construire des instruments de musique avec des matériaux de récupération, puis de découvrir la musique sur les instruments qu'ils ont produits. Ses cours ont lieu le lundi de 16.30 à 18.00 (Fr. 80.– pour 10 cours).

Rue CHAUSSE-COQ

FÊTE DE SEPTEMBRE

A nouveau, notre fête de la Vieille Ville a été un grand moment de rencontres, de plaisir de jeu et d'échanges. Vous avez été très nombreux à participer à l'une ou l'autre des activités proposées. Nous aimerions remercier ici la Clémence qui a activement participé à la fête en organisant entièrement le stand des fondues au profit de la MQCC, la boulangerie Péclard qui, en plus des tartes et du pain qui font le régal de nos visiteurs, a une fois de plus accepté que nous fassions nos branchements électriques chez eux, et le magasin de jouets Pinocchio qui s'est associé aux jeux des enfants en leur offrant des bons cadeaux.

ATELIER CIRQUE

Tous les jeudis, les enfants de 8 à 12 ans peuvent s'initier aux arts du cirque sous la responsabilité d'animateurs professionnels. Ils apprennent ainsi à maîtriser leur corps, à jongler, à faire de l'acrobatie. (Fr. 120.- par trimestre)

COUPON RÉPONSE

MQCC - Case postale 531 - 1211 Genève 3 - Tél. 27 21 93

- Je souhaite adhérer à l'Association de la Maison de Quartier Chausse-Coq (adhésion gratuite) et être tenu au courant de vos projets.

Propositions ou remarques

_____

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ N° Postal: _____

Tél: _____ Signature: _____

28, SAINT-LÉGER: LE DTP CASSE LES PRIX !

Voilà un immeuble témoin d'une époque heureusement révolue: les «spéculatives 80's».

Acheté en 1983 pour 3,1 millions, puis maintes fois revendu, le 28, St.-Léger vaut 9 millions en 1989, dans un plan financier déposé au DTP à l'occasion d'une demande d'autorisation de construire.

1989, c'est également l'année coup de frein pour l'immobilier: entrée en vigueur des AFU, début de la spirale des taux hypothécaires. Ou si l'on veut, cette année-là coïncide avec l'apparition de nuits blanches pour certains petits rigolos de l'immobilier.

Ainsi, le dernier acquéreur se trouva fort dépourvu lorsque la bise fut venue.Il faut dire qu'il avait chanté tout l'été...

Le DTP lui refuse l'autorisation de rénover l'immeuble, avec un plan financier établissant des loyers de près de 13 700 francs/pièce/an!

Recours est déposé par les architectes, contestant le refus du DTP.

Automne 91, tout change. Enfin, si l'on veut. Une nouvelle requête est sur le point d'aboutir. Elle prévoit que le 28, St.-Léger, pour sa surface totale de plancher après travaux, abritera grosso modo 50% de commercial et 50% de logement.

Pas mal comme répartition , sur le plan de l'équilibre financier du projet. Pas mal également pour un immeuble situé dans la Vieille-Ville, quartier ou tout le monde s'accorde pour déplorer l'emprise trop forte des bureaux. Pas mal, enfin, pour ce bâtiment autrefois très nettement dévolu à l'habitat.

Mais plus fort encore,- tout est relatif- le DTP «applique» la fameuse LDTR pour le 4/5 des appartements, en acceptant des loyers cette fois de près de 10000 francs/pièce/an! Donc en 2 ans, grâce au travail inlassable de C. Grobet, le loyer d'un appartement de 5 pièces au 28, St.-Léger est passé de 6200 à 4100 francs par mois, sans les charges: un succès!

Peut-on parler de succès, surtout si l'on songe que la campagne qui a précédé la votation populaire de cette loi, soutenue par l'AHCVV, insistait sur sa clef de voûte: maintenir à Genève des appartements dont les loyers correspondent aux besoins prépondérants de la population?!

Dans un récent courrier, nous avons fait part au Président du DTP de notre étonnement dans cette affaire. Sa réponse insiste sur le caractère historique des immeubles de notre quartier: les objectifs de protection du patrimoine l'emportent sur ceux du maintien de logements bon marché.

La LDTR , qui ne veut pas dire Laissez Dieu Tout Régler, mais Loi sur les Démolitions, Transformations et Rénovations, est donc appliquée à Genève avec une marge de manœuvre discrétionnaire pour le DTP, en fonction du quartier ou du type de propriétaire. Pourtant, une loi , de par son essence, doit pouvoir s'appliquer à tous, indépendamment de toute considération subjective.

On peut donc s'interroger: cette loi, aux objectifs justes , a-t-elle encore sa raison d'être dans l'application actuelle qu'en fait C. Grobet? Ce dernier nous suggère, le cas échéant, de déposer recours si nous ne sommes pas contents. Non seulement nous ne le ferons pas, ne nous considérant pas comme les porteurs de sacs du DTP, mais nous dénonçons dans ce journal ce cas exemplaire du 28, St.-Léger.

La yuppisation de la Vieille-Ville cautionnée par le DTP, nous n'aimons pas.

N U A N C E S

ARCHITECTURE D'INTERIEUR SA
Décoration • Mobilier • Tissus • Luminaires

5, rue Chausse-Coqs • 1204 GENEVE
Tél. 022 / 20 74 65 • Fax 022 / 20 74 81

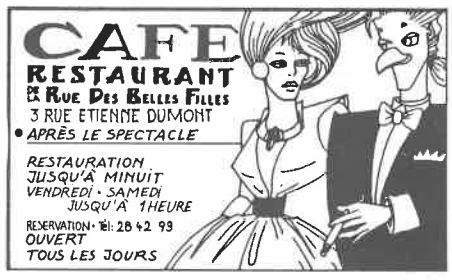

Alimentation Mont-de-Sion

D. CHEIKH

3, rue du Mont-de-Sion
1206 Genève

Tél. 46 05 10

Service à domicile - Ouvert le samedi

Sécurité au volant - Un repas sans alcool

Un coin tranquille au centre de la ville

Taverne de la Madeleine

Plats végétariens - Cuisine familiale - Filets de perches frais - Pâtisserie maison

20, rue Toutes-Ames Salle de sociétés Tél. (022) 28 40 32

SOINS POUR TOUT LE MONDE!

PHARMACIE DU PROGRES
1201 GENÈVE 12, PLACE GRENUS
PF HOTTELIER – Tél.: 732 53 20